



Parc photovoltaïque Soleil de Lignières



Infos clés

Parc photovoltaïque au sol
Puissance : 4,6 MW
Production : 5,3 GWh/an
Investissement total : 3,6 M€
Mise en service : 2025



+ d'info sur le label :
<https://energie-partagee.org/label>

Les dates clés

Déc 2022	Obtention du permis de construire
Jui 2023	Validation de l'accord de raccordement par Enedis
Jan 2024	Création de la SAS Soleil de Lignières
Avril 2025	Début des travaux et pose symbolique du premier panneau
T4 2025	Mise en service de la centrale



Présentation

Valoriser un site dégradé

Tout commence lorsque ValDem, le Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets du Vendômois, envisage de réhabiliter un ancien centre d'enfouissement technique dont il est propriétaire à Lignières (Loir-et-Cher). Son idée : construire une ferme solaire, afin de valoriser le terrain.

ValDem commence à travailler en ce sens, mais le projet se heurte rapidement à deux difficultés majeures. D'une part, le moratoire Fillon de 2010, qui provoque un effondrement des prix de rachat de l'électricité des grands projets photovoltaïques. De l'autre, d'importantes contraintes techniques de raccordement, dues à l'éloignement des postes sources. Le projet est alors mis à l'arrêt.

Relance et approche territoriale

Entre 2016 et 2018, ValDem rouvre le dossier, encouragé par l'évolution de la réglementation et l'apparition de mécanismes de valorisation plus favorables au photovoltaïque. Mais la puissance envisagée de la centrale ne permet toujours pas sa réalisation compte tenu des contraintes de raccordement. Ce n'est qu'en 2020 que le projet reprend vie, avec une nouvelle ambition : construire un véritable projet de territoire. Déjà en lien avec le collectif citoyen Énergies Vendômoises, ValDem se tourne vers le Syndicat intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC). Celui-ci vient justement de créer, avec d'autres syndicats de la région, une société d'économie mixte (SEM) dédiée aux énergies

renouvelables : EneR CENTRE - VAL DE LOIRE. Cette dernière propose alors de réaliser les études nécessaires et d'endosser le risque financier de la centrale. Elle est seule à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par ValDem, qui intègre dès le départ l'exigence d'une participation financière citoyenne et d'une société locale d'exploitation à gouvernance partagée.

De son côté, Énergies Vendômoises organise pas moins de 7 réunions publiques pour lever des fonds auprès des citoyens, accueillant au passage plus de 250 personnes aux énergies renouvelables. Au total, le capital citoyen s'élève à 130 000 € en réinvestissement (suite à un précédent projet photovoltaïque avorté) et 46 900 € en nouvelles souscriptions. Ce n'est qu'une fois l'appel d'offres de la CRE remporté, garantissant le prix de rachat de l'électricité, que la SAS Soleil de Lignières est officiellement créée en 2024. Elle associe toutes les parties prenantes du territoire ayant concouru au développement et au financement de la centrale. L'objectif affiché est atteint : garantir l'ancrage local et l'implication des citoyens.



« Dans le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt, 20 % de la note étaient réservés à la présence d'une participation financière citoyenne, ainsi qu'à la mise en place d'une société locale d'exploitation impliquant l'ensemble des associés dans la gouvernance. Nous ne voulions pas d'associés qui se contentent d'apporter une contribution financière sans s'impliquer concrètement dans le projet. »

Alain Derevier - Vice-président de ValDem

Les acteurs du projet

À l'origine du projet

Si le site à réhabiliter présentait évidemment des contraintes d'entretien pour ValDem, l'objectif premier était de lui redonner une utilité locale. La centrale Soleil de Lignières a ainsi été portée par un ensemble d'acteurs, tous issus de la région Centre-Val de Loire, qui ont cheminé ensemble pour créer un projet 100 % territorial. Afin de permettre la réalisation du projet et d'en partager les fruits avec les autres acteurs, ValDem a accepté un loyer modeste de 500 € annuels par

hectare pour le terrain - un montant très inférieur à celui des développeurs privés.

Du développement à la construction

EneR CENTRE - VAL DE LOIRE a porté la phase de développement, incluant les études (impact, technique sur site dégradé, modification du PLU), le travail itératif complexe avec Enedis pour optimiser le raccordement ainsi que la réponse à l'appel d'offres de la CRE. Les citoyens, via Énergies Vendômoises, puis la SAS Picvert qui en est issue, ont continué de s'impliquer activement,

participant aux comités de suivi technique et aux décisions clés comme le choix des entreprises prestataires. Le SIDELC, la Commune de Lignières et la Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois ont rejoint la SAS Soleil de Lignières, apportant leur soutien institutionnel et facilitant les démarches locales. Pour la construction, ce sont des entreprises locales qui ont été choisies : en plus des critères techniques et économiques classiques, l'appel d'offres incluait des critères de proximité. Grâce à ce choix, 75 % de la valeur du projet a profité au territoire.

En exploitation

La centrale de 7 826 panneaux sur 4,3 hectares est exploitée par la SAS Soleil de Lignières. Elle représente un investissement d'environ 3,5 millions d'euros. La production est pour l'heure en revente totale, les évolutions réglementaires récentes ouvrant, sous conditions, la possibilité d'une boucle d'autoconsommation collective après la mise en service.



ValDem, Syndicat mixte de collecte et traitement des déchets du Vendômois, gère la collecte sélective et la valorisation des déchets au niveau local. Il sensibilise également le grand public à la réduction des déchets.



La **SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE** est partenaire des collectivités et entreprises pour le développement des énergies renouvelables dans le Centre-Val de Loire. Elle porte des projets dans toute la région et au-delà.



Energies Vendômoises est un collectif citoyen créé en mars 2017, afin de produire des EnR et sensibiliser le grand public à la transition énergétique. Il a investi dans Soleil de Lignières via la SAS Picvert, son outil d'investissement local.



Le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental.



Enedis développe, entretient et pilote le réseau de distribution de l'électricité sur 95 % du territoire français. Entreprise à mission, Enedis agit pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire.

Un projet innovant

Un modèle territorial exemplaire

Le projet a obtenu le label « Énergie Partagée ». Cette reconnaissance met en lumière le caractère exemplaire de son modèle citoyen et territorial. Il s'agit en effet du premier projet d'envergure en région dont la gouvernance a été décidée et maîtrisée dès le départ en constituant un groupement d'acteurs économiques, territoriaux et citoyens de la région Centre-Val de Loire.

Un capital détenu localement à 100%

La totalité du capital de Soleil de Lignières est détenue par des acteurs de la région Centre-Val de Loire, démontrant que des acteurs locaux peuvent donner vie à des projets de grande envergure en autonomie, sans faire appel à des financements extérieurs ou développeurs privés. Cet ancrage territorial, qui associe efficacement six actionnaires de cultures différentes, se traduit par des règles de gouvernance claires renforçant la confiance entre partenaires.



« Il faut absolument bien communiquer et impliquer l'ensemble des actionnaires dans les décisions et dans la vie du projet, car c'est cela qui crée de la confiance. Malgré nos origines différentes, nous arrivons à prendre des décisions rapidement, parce que justement, on a tous réussi à se faire confiance. »

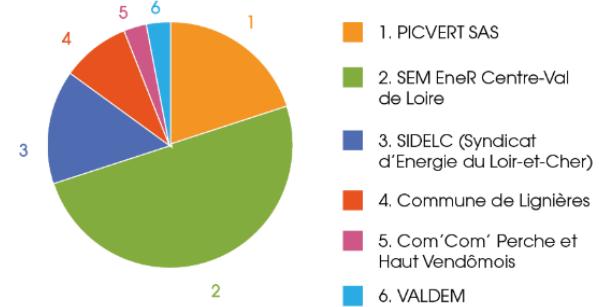
Corentin Petusseau, directeur général délégué d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Une gouvernance véritablement partagée

La règle de gouvernance « 1 action = 1 voix » n'a pas été jugée satisfaisante pour impliquer l'ensemble des actionnaires. Une autre, inédite, a été mise en place : pour qu'une décision soit validée en comité de direction, il faut réunir 60 % du capital et l'accord d'au moins 3 des 6 entités actionnaires. Cette mécanique vise à empêcher les actionnaires majoritaires de décider sans l'aval des minoritaires, assurant une plus grande cohésion – dans les faits, les décisions sont souvent unanimes. Ce modèle de gouvernance sera répliqué sur d'autres projets similaires par EneR CENTRE - VAL DE LOIRE.

Répartition du capital

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE est l'actionnaire majoritaire avec 51 % des voix, suivie par les citoyens d'Énergies Vendômoises (via la SAS Picvert) avec 20 %. Viennent ensuite SIDELC avec 15 %, la Commune de Lignières avec 9 %, la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois avec 2,5 %, et ValDem avec 2,5 % également.



Gouvernance

La gouvernance de la SAS s'appuie sur deux instances : un comité stratégique pour les décisions formelles et un comité technique, composé de personnes issues de chaque structure actionnaire, qui assure un suivi quotidien et la transmission d'informations.

La règle de décision au comité de direction (60 % du capital et l'accord d'au moins 3 des 6 associés) favorise la transparence et permet des décisions rapides malgré la diversité des actionnaires.

Autres spécificités

Un budget annuel de 1000 à 1500 € est consacré aux actions pédagogiques et à la vulgarisation des énergies renouvelables auprès des citoyens.

La localisation du parc photovoltaïque à proximité d'une centrale nucléaire (Saint-Laurent-Nouan) ajoute une dimension symbolique forte, montrant qu'il est possible de développer des EnR et de se réapproprier la transition énergétique localement, même sur un territoire qui est à l'origine une terre du nucléaire.

Grâce à ce projet, ValDem a acquis une compétence reconnue en matière d'EnR et est sollicité dans la région pour témoigner de son expérience.



Porteurs et financeurs du projet LIFE



LIFE20 GIC/FR/001820 -LIFE.LETSGO4Climate
The LIFE.LETSGO4Climate project has received funding from the LIFE Programme of the European Union. Le projet LIFE.LETSGO4Climate est co-financé par le Programme LIFE de l'Union Européenne.

Plus d'informations sur :

> Life-letsgo4climate.eu

Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable portées et maîtrisées par des collectifs citoyens et des collectivités locales.

430 projets suivis
500 adhérents

13 réseaux régionaux

www.energie-partagee.org

